



Mardi 8 juin 2021

EcoQuartier de Château Rouge : réunion publique de clôture de la concertation

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la Ville d'Annemasse porte la réalisation d'un EcoQuartier sur le secteur de Château Rouge. La phase de concertation du projet lancée en 2019 viendra se clôturer avec une réunion publique le 15 juin prochain.

Un projet qui s'est construit avec les habitants

La réunion de clôture de concertation concernant l'EcoQuartier de Château Rouge se tiendra **le mardi 15 juin en visio à partir de 18h00**. Elle sera ouverte à tous, sans inscription préalable.

Pour y accéder, rendez-vous sur : <https://us02web.zoom.us/j/81168626647>

La réunion de clôture fait suite à la première phase de la concertation qui a été menée en 2019 et durant laquelle les habitants ont fait de nombreux retours sur la proposition de projet. Suite à ces retours, les élus de la Ville se sont engagés à retravailler le programme urbain afin qu'il corresponde aux attentes des habitants.

Durant cette réunion de clôture, **la Ville présentera le programme urbain et ses objectifs modifiés**.

Une délibération de clôture de la concertation sera ensuite à l'ordre du jour du conseil municipal du 1^{er} juillet.

Les objectifs du projet

Les objectifs à atteindre dans l'aménagement de l'EcoQuartier sont les suivants :

- **Urbain**

- > Limiter la densité en proposant le développement d'immeubles collectifs de faibles volumétrie (limitation de l'emprise au sol et des hauteurs notamment).
- > Construire 320 logements en favorisant tant l'accession sociale que l'accession libre pour favoriser la mixité sociale.
- > Assurer le lien de l'EcoQuartier avec son environnement, afin de favoriser la continuité urbaine entre le quartier du Perrier-Livron et le cœur d'Agglomération.



CONTACT

FLORA SOUBRAS

04 50 95 07 00 - Poste 1096

flora.soubras@annemasse.fr

- **Paysager et environnemental**

Conserver, valoriser et renforcer les arbres et les végétaux présents sur le site dont les arbres classés, inscrits au Plan Local d'Urbanisme, afin de renforcer la place de la nature en ville, autant dans les espaces privés que dans les espaces publics.

- **Mobilité**

Encourager les modes de déplacements doux en développant des traversées piétonnes et cyclables de l'EcoQuartier et en facilitant l'accessibilité aux transports en commun (BHNS, phase 2 du tram, parking P+R av. Lucie Aubrac).

- **Mixité des usages**

- > Intégrer un pôle de l'entrepreneuriat.
- > Réaliser un local associatif.